

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 16 décembre 2021

Nombre de conseillers : 60      Conseillers présents : titulaires : 41 + 17 Pouvoirs  
suppléants : 2

Secrétaire de séance : M. M. GANGLOFF

Sous la présidence de : M. P. MICHEL

**PRESENTS** : M. T. SPACH, Mme L. JOST-LIENHARD, MM. P. MICHEL, S. FATH, Mme L. MEHL, MM. D. ETTER, F. ENSMINGER, M. GANGLOFF, E. WAGNER, Mme C. NISS - Suppléante -, MM. G. REUTENAUER, H. DOEPPEN, Mmes E. BECK, S. FISCHBACH, MM. J.-M. KRENER, L. STEINMETZ, G. HALTER, Mme M.C. MILLER-AMARD - Suppléante -, MM. Y. KLEIN, F. GERBER, A. DANNER, R. SCHMITT, D. BURRUS, Mme A. LEIPP, MM. J.M. HOERTH, H. STEGNER, Mme C. DURMEYER-ROESS, MM. R. MULLER, C. FAUTH, D. HOLZSCHERER, F. DE FIGUEIREDO, S. LEICHTWEIS, J.L. RINIE, B. KRIEGER, M. KRAPPENBAUER, J.C. BERRON, R. KOENIG, Y. RUDIO, C. EICHWALD, G. SAND, Mme V. RUCH, MM. C. DORSCHNER, J.M. REICHHART.

**EXCUSES** : Mmes D. HAMM - Pouvoir à Mme L. MEHL -, A. CHABERT - Pouvoir à M. P. MICHEL -, MM. F. STAATH - Pouvoir à M. S. FATH -, M. MEYER - Pouvoir à M. P. MICHEL -, B. SCHAFF - Pouvoir à Mme L. MEHL -, Mme C. KISTER - Pouvoir à M. F. ENSMINGER -, MM. D. FOLLENIUS, J.-M. FISCHBACH - Pouvoir à M. J.-M. KRENER -, Mmes C. MUNSCH - Pouvoir à Mme E. BECK -, E. SCHLEWITZ - Pouvoir à Mme S. FISCHBACH -, MM. S. FERTIG - Pouvoir à M. D. BURRUS -, C. WINDSTEIN, T. SCHINI - Pouvoir à M. H. STEGNER -, P. HERRMANN - Pouvoir à M. D. ETTER -, A. SPAEDIG - Pouvoir à M. D. HOLZSCHERER -, Mme F. BOURJAT - Pouvoir à M. M. GANGLOFF -, M. R. LETSCHER - Pouvoir à M. J.C. BERRON -, Mmes C. DOERFLINGER - Pouvoir à M. C. DORSCHNER, D. SCHMITT-MERX - Pouvoir à M. C. DORSCHNER -.

**Délibération n°6 : Modification de la Charte des standards et des choix d'aménagement dans le cadre des travaux de voirie et d'éclairage public**

**Rapporteur : M. A. DANNER**

**Vu** la délibération n°1 du Conseil communautaire du 14 décembre 2017 définissant l'intérêt communautaire de la compétence « Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire » qui s'étend à l'aménagement, l'entretien et la gestion des installations d'éclairage public des voies d'intérêt communautaire et des routes départementales

**Vu** la délibération n°6 du Conseil communautaire du 13 décembre 2018 approuvant la Charte des standards et des choix d'aménagement dans le cadre des travaux de voirie et d'éclairage public,

**Vu** l'avis favorable du Groupe de Travail « Voirie/EP » du 24 novembre 2021 et du Bureau du 8 décembre 2021

**Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'AJOUTER** dans la charte des standards et des choix d'aménagement dans le cadre des travaux de voirie et d'éclairage public un article 4 « Interventions spécifiques sur le réseau d'éclairage public » ainsi libellé :

« La CCHLPP autorise, **après validation technique, juridique et éventuellement financière par ses services**, l'utilisation, par les Communes ou par des opérateurs à la demande des Communes, des équipements de son réseau d'éclairage public (armoires de commande et mâts) pour l'alimentation électrique et/ou la fixation d'équipements divers : signalisation routière, caméras de vidéo-protection, radars ou feux pédagogiques, antennes relais, illuminations de Noël, arrangements floraux, etc. »

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,  
Le Président